

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-221
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : DOMAINE
ET PATRIMOINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
AUTRES ACTES
DE GESTION DU
DOMAINE PRIVE

Séance du Conseil Municipal du lundi 25 septembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET :
PORTAGE
FONCIER «
NARCISSOU »
- PAIEMENT
PARTIEL
ANTICIPE N°2
AU PROFIT DE
L'EPF
OCCITANIE

Présents :

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON,

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 19
SEPTEMBRE 2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 19
SEPTEMBRE 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **02 OCT. 2023**

Procurations :

François DEMANGEOT donne procuration à Philippe GREFFIER,
Philippe GUIRAUD donne procuration à Jean-François VERONIN-
MASSET,
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Michel RATABOUIL donne procuration à Javier DE LA CASA,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Denis
BOUILLEUX,
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,
Préscillia GRANIER donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Adrien ROUZAUD donne procuration à Audrey GAIANI.

Absents excusés :

Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE.

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a confié à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, une mission d'acquisition foncière sur le périmètre du secteur de «Narcissou».

Cette mission de veille foncière a été actée par convention signée le 18 décembre 2017, pour une durée de 8 ans à compter du 22 décembre 2017, soit jusqu'au 21 décembre 2025.

A ce jour, l'EPF d'Occitanie a acquis 78 289 m² pour un montant de 360 830.00 Euros.

Par avenant n°1 du 9 novembre 2022, il a été convenu la mise en place d'un dispositif de paiement anticipé afin que la Commune puisse facilement honorer sa garantie de rachat opérationnelle. Un premier acompte d'un montant de 300 000 Euros a été réglé sur l'exercice budgétaire de l'année 2022.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder au règlement du deuxième acompte d'un montant de 30 000.00 Euros.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 21 septembre 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE de procéder au paiement partiel anticipé d'un montant de 30 000.00 Euros TTC au profit de l'EPF Occitanie, dans le cadre de l'opération « Narcissou ».

PRECISE que ce paiement partiel anticipé est recouvré sur l'exercice budgétaire 2023.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 25 septembre 2023



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **02 OCT. 2023**

Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **28 SEP. 2023**

Par publication le : **02 OCT. 2023**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le **02 OCT. 2023**

ID : 011-211100763-20230925-DB2023221-DE

